COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX

Municipalité

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE
LA COMMUNE DE ET À
VILLARS-SAINTE-CROIX

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 06/2023

RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 298'850.- POUR DES TRAVAUX AU CIMETIÈRE DE VILLARS-STE-CROIX : CRÉATION D'UN COLUMBARIUM ET D'UN MUR EN LIMITE DE PROPRIÉTÉ

Table des matières

1. Préambule 2
1. Objectif du projet 2
2. Règlement 2
3. Description du projet 2
4. Devis général 3
5. Aspects financiers complémentaires 4
6. Conclusion 4

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

1. Préambule

Dans son préavis n°08-2022 datant du 11 juillet 2022, la Municipalité sollicitait un crédit de CHF 340'436.- pour la réfection du cimetière et la création d'un columbarium.

Dans sa séance du 15 septembre 2022, le Conseil général a refusé le préavis n°08-2022.

Pour rappel, en 2020, la Municipalité informait, par avis dans la presse et courriers aux particuliers concernés, qu'une zone du cimetière communal allait être désaffectée à partir du 1er janvier 2021.

Le 22 janvier 2021, l'avis d'enquête relatif à la *construction d'un mur périphérique, réalisation d'un columbarium et aménagement paysager divers* était publié dans la FAO et l'enquête publique ouverte du 23 janvier au 21 février 2021.

Le permis de construire relatif à ce qui précède a été délivré le 12 avril 2021. Dans sa séance du 17 avril 2023, la Municipalité a prolongé la validité de ce permis de construire au 22 avril 2024.

Enfin, la désaffectation a été effectuée en octobre et novembre 2021.

La Municipalité a dès lors remis l'ouvrage sur le métier afin de présenter, dans le présent préavis, un projet qui corresponde aux attentes du Conseil général.

2. Objectif du projet

L'objet du présent préavis porte sur le financement des travaux de construction d'un mur périphérique, la réalisation d'un columbarium et l'aménagement paysager divers.

3. Règlement

En parallèle à ces travaux, une réflexion a été entamée sur le règlement communal sur les inhumations et le cimetière qui date de 2007.

Ce projet a reçu un préavis positif de la part du Département de la santé et de l'action sociale DSAS, Service de la santé publique, du Canton de Vaud, en date du 18 juillet 2022.

Le 2 août 2022, l'annexe au règlement intitulé « Tarif du service des sépultures et du cimetière » a été soumis à la Surveillance des prix SPR du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR. La SPR a répondu le 5 août 2022 qu'elle renonçait à formuler une recommandation formelle puisqu'une étude comparative des tarifs à l'échelle nationale était en cours. La SPR ajoutait que cette renonciation ne pouvait en aucun cas être assimilée à une approbation des nouveaux tarifs. Cette étude ayant été publiée en 2023, le tarif communal projeté sera dès lors soumis à nouveau à la SPR.

Le projet de règlement et son annexe seront soumis au Conseil général à réception de l'approbation de la SPR.

4. Description du projet

Le descriptif des travaux est le suivant :

Enlèvement d'une haie de thuyas et de souches

La haie sur le flanc Sud du cimetière est en mauvais état ; elle s'est étendue avec le temps ; son emprise devient importante et l'implantation ne respecte pas les limites de la parcelle. Son enlèvement permettra de gagner de la place et de redessiner les limites du cimetière en respectant celles de la parcelle.

Le remplacement de la haie par un mur permettra de circonscrire la surface du cimetière afin d'éviter p.ex. les visites d'animaux malvenus dans un lieu consacré tel que celui-ci.

Le mur périphérique sera réalisé en béton armé et recouvert d'une couvertine. Il est indispensable pour l'installation du columbarium. Diverses plantations agrémenteront le pourtour du mur.

Réalisation d'un columbarium

À l'angle Sud-Ouest du cimetière, contre le nouveau mur, sera construit le columbarium. Il sera réalisé en granit gris dont les faces seront polies. Il comportera 36 cases familiales pour 3 urnes cinéraires. Les plaques seront fixées par des cabochons en laiton de 2,2 cm de diamètre. Un support pour recevoir des fleurs sera une option à disposition.

Le montant de cette réalisation comprend le transport et le montage sur place.

Aménagements intérieurs

Le mur de l'allée centrale sera démoli et remplacé par un mur en pierre et recouvert d'une couvertine en pierre.

Un cheminement sera créé, entre la chapelle et l'accès au columbarium, en pavés et délimité par des bordures.

Un secteur sera délimité et dédié aux concessions. Ces emplacements, de dimensions variables, seront réservés pour l'inhumation de tombes moyennant paiement pour une durée déterminée.

Le cimetière sera engazonné et agrémenté de plantations. La zone sera équipée d'un système d'arrosage automatique.

Le plan définitif des différents secteurs du cimetière (tombes à la ligne, tombes cinéraires, concessions) sera établi après les travaux.

5. Devis général

Le budget prévisionnel est le suivant :

Mur périphérique en béton armé	135'000.00 fr.
Couvertine sur mur périphérique	12'000.00 fr.
Columbarium	60'850.00 fr.
Aménagements intérieurs - muret allée centrale	26'000.00 fr.
Aménagements intérieurs - chemins secondaires	17'500.00 fr.
Remise en état du gazon	8'000.00 fr.
Arrosage automatique	5'000.00 fr.
Honoraires d'ingénieur	6'500.00 fr.
Honoraires pour la direction des travaux	3'000.00 fr.
Divers et imprévus	25'000.00 fr.
Total TTC	**298'850.00 fr.**

6. Aspects financiers complémentaires

Le nouveau règlement communal sur le cimetière et les inhumations comprendra le tarif du service des sépultures et du cimetière, dont notamment les tarifs relatifs au columbarium et aux concessions, ce qui engendrera des revenus.

7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Villars-Ste-Croix

- **Vu le préavis municipal n°06/2023 ;**
- **Ouï le rapport de la/des commission/s chargée/s d'étudier ce projet ;**
- **Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;**

Décide

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 298'850.- pour des travaux au cimetière de Villars-Ste-Croix : création d'un columbarium et d'un mur en limite de propriété ;**
2. **De financer CHF 298'850.- par la trésorerie courante ;**
3. **D'amortir CHF 100'000.- par un prélèvement sur le compte de réserves pour investissements futurs n°9282.3 ;**
4. **D'amortir le solde par un amortissement comptable de CHF 9'942.50 par an sur 20 ans ;**
5. **De porter au budget de fonctionnement, dès la fin des travaux, l'adaptation des charges usuelles d'exploitation.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 août 2023.

Municipal responsable du dicastère : Vincenzo Camuglia.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic	La secrétaire
Georges Cherix	Barbara Kammermann

Annexes: 1 plan A3

ɔix

315

ECHELLE	1/100
DESSIN	V
DATE	Février 2023
FORMAT	105/59.4
MODIF	

ix

Plan/Coupes

PLAN

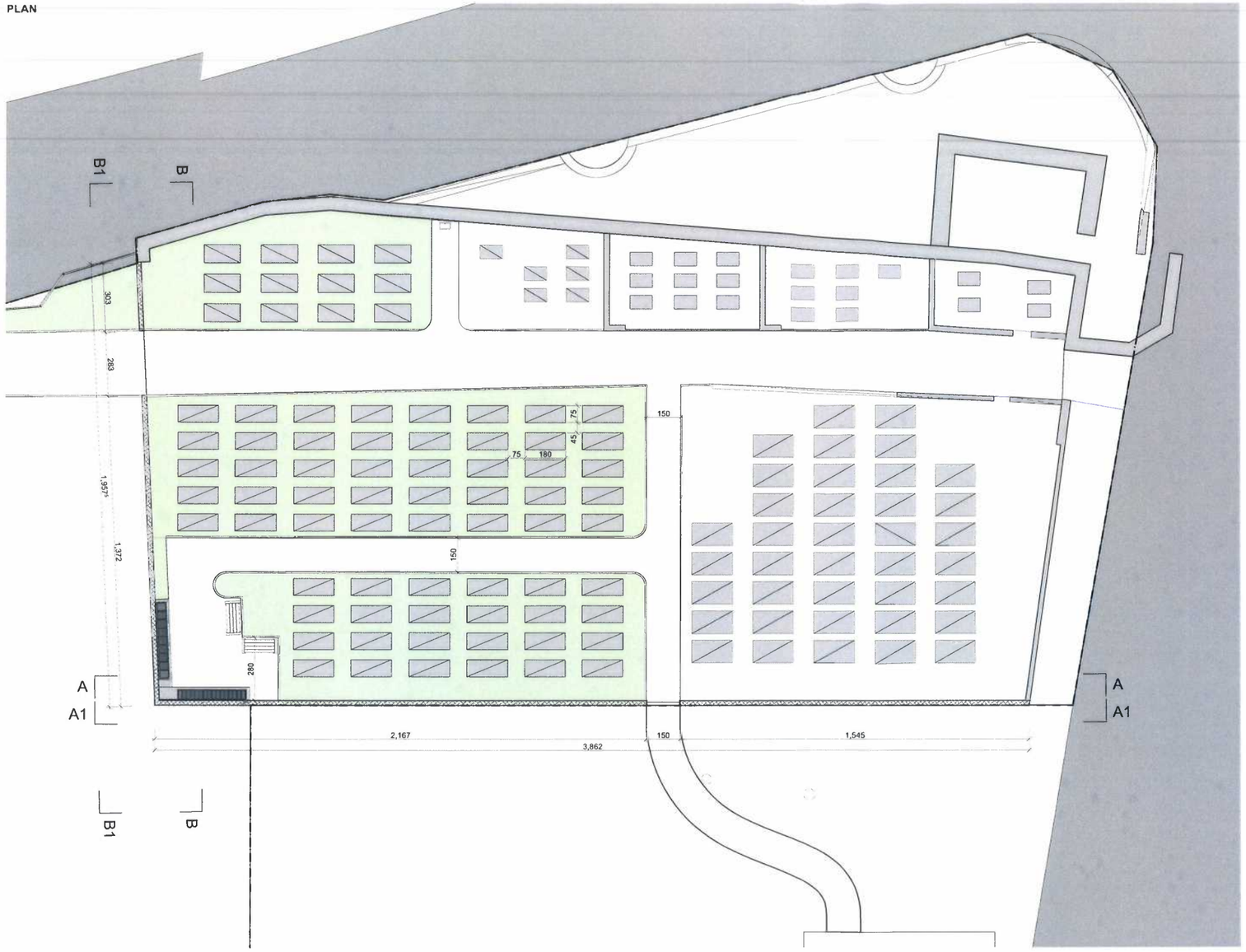

COUPE B1-B1

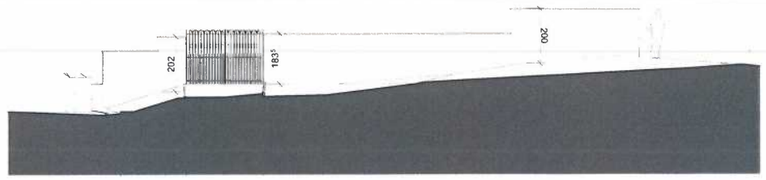

COUPE B-B

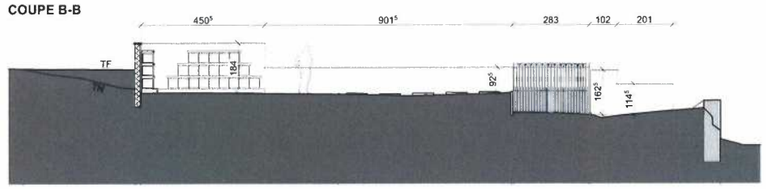

VUE 1

VUE 5

VUE 2

VUE 6

VUE 3

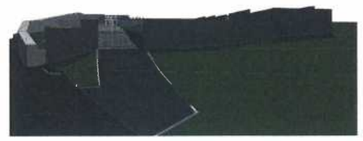

VUE 7

VUE 4

VUE 8

COUPE A1-A1

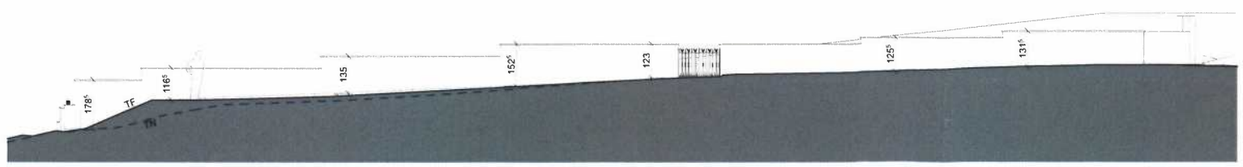
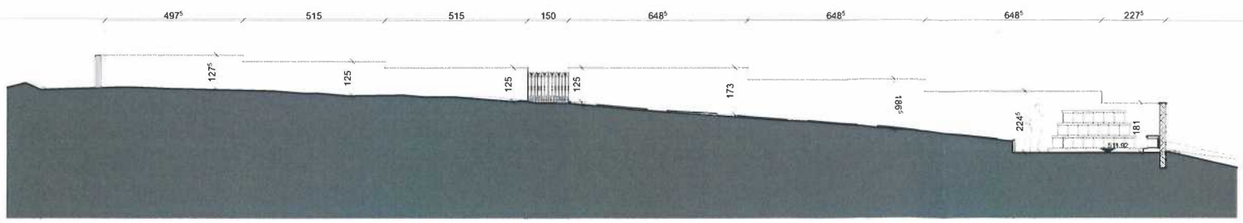
COUPE A-A